## DEPARTEMENT DU NORD Commune de SEBOURG

## Délibération n° 15.09/2022

-=-=-=-

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sebourg, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno Cellier, maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice: 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2022

<u>Etaient présents</u>: Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Freddy SZYMCZAK - Mathilde POLACCI - Thomas HALLUIN – François LO PRESTI - Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Isabelle DELOBEL.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Absent(e): Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

## Objet : Avis sur le rapport incluant le tableau d'attribution de compensation définitive pour 2022 établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges -CLECT- de Valenciennes Métropole

M, Le Maire rappelle que la commission de transfert de charges (CLECT) de Valenciennes Métropole se voit solliciter par la compétence transférée de la ville de Valenciennes à Valenciennes Métropole concernant la mise en place d'un service d'archives mutualisées.

Après examen de collectes de données, il s'avère que la ville de Valenciennes voit son Attribution de Compensation diminuée, sans aucun changement pour les autres communes.

Les membres du Conseil émettent donc un avis favorable, à l'unanimité, sur ce rapport établi par la CLECT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire, Thomas HALLUIN Le Maire, Bruno CELLIER

Publié sur le site Internet le 23.09.2022 Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 22.09.2022 Numéro unique de télétransmission ID 059-215905597 – 20220920-220922 D1722VD-DE

